

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU SUD ARTOIS

PROCES VERBAL DE LA REUNION du 05 novembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 05 novembre à 20 h, le Comité Syndical s'est réuni en la salle des fêtes d'ERVILLERS, sous la présidence de Monsieur Eugène BURDIAC, Président, à la suite de la convocation en date du 25 octobre 2019.

Étaient présents : Tous les membres en exercice, à l'exception de :

Mesdames C MEGRET, D LEVESQUE, S BONIFACE, V THIEBAUT, AM CAILLE, V TEMPLEUX

Messieurs A CHAUSSOY, P LESAGE, B VAILLANT, J MAURER, J DUBOIS, G DHORDAIN, G VACQUIE, P GORGUET, G CUVILLIER, M SUDOLSKI, BV CAILLE, A CERGNUL, P VISENTIN, J FOSTIER, A GREBERT, F BAILLEUL, D BIZART, M FLAHAUT, P TRUFFAUX, F DERUE, P BEHAL, JC DUQUENNE, C DUQUENNE, J DESCAMPS, A DERUE, F COTTEL

Excusés : Mme P TARD, et Mrs JF LALY, P MORELLE, P COLLE, B DEPOORTER, G DUE, M MANNECHEZ, D PORET, E LEROY

Mr G DUE, absent et excusé, a donné pouvoir à Mr E BURDIAC.

Étaient invités :

- Mr Benoit DECARPIGNY, VEOLIA Eau
- Mr David JEHOULET, Bureau d'étude BFIE

Monsieur le Président remercie Mr Philippe LEFORT, Maire d'ERVILLERS d'accueillir l'assemblée du SIESA.

I - Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 28 juin 2019

Monsieur le Président donne lecture du compte rendu de la précédente réunion : ce dernier est approuvé à l'unanimité.

II - Présentation du rapport annuel du délégataire pour l'année 2018

Présentation du rapport d'activité 2018 par David JEHOULET

Concernant la Production, le SIESA dispose de 12 unités de production d'eau potable :
Lebucquière (2 400 m³/jour), Metz en Couture (150 m³/jour), Warlencourt-Eaucourt (1 500 m³/jour), Cherisy (380 m³/jour), Croisilles (400 m³/jour), Lagnicourt-Marcel (380 m³/jour), Morchies (360 m³/jour), Vêlu (300 m³/jour), Ecoust Saint Mein (120 m³/jour), Hébuterne (62 m³/jour), Bucquoy (201 m³/jour), Puisieux (129 m³/jour)

Ces prélèvements ont fourni 1 103 495 m³ d'eau en 2018 soit + 17,7 % par rapport à 2017.

Le volume vendu total est de 901 664 m³ en 2018 (832 206 m³ en 2017).

La consommation moyenne en 2018 est de 97 l/hab/jour contre 104 l/hab/jour en 2017.
Le rendement du réseau est de 85,1 % en 2018 contre 91,7 % en 2017 et reste conforme aux obligations contractuelles du délégataire (80%) : cette diminution s'explique par l'entrée de nouvelles communes en fin d'année 2017, ce qui engendre une augmentation des interventions de mise à niveau sur les communes entrantes.

La qualité de l'eau :

- Taux de conformité des analyses microbiologiques : 100%
- Taux de conformité des analyses physico-chimiques : 80,46 %

Les interventions réalisées en 2018 :

- * renouvellement de 64 branchements plomb
- * interventions pour fuites réalisés : 133 en 2018 contre 130 en 2017
- * renouvellement de compteurs : 341 en 2018 contre 539 en 2017
- * renouvellement de réseau : RD 11 Aire de Beaulencourt

III – Fixation de la surtaxe syndicale pour 2020

Monsieur le Président rappelle que par délibération en date 11 décembre 2018 le Comité Syndical avait fixé la surtaxe syndicale 2019 à 0,5488 euros.

Monsieur le Président propose de maintenir la surtaxe syndicale 2020 au même taux soit 0.5488 euros.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, accepte cette proposition.

IV – Convention de vente d'eau concernant la commune de SAILLY AU BOIS

Monsieur le Président rappelle au comité syndical que par arrêté préfectoral en date du 04 décembre 2017, le préfet de la Somme a modifié les statuts de la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot pour étendre les compétences de celle-ci aux compétences « eau » et « assainissement » dans son intégralité. Ce transfert de compétence a entraîné la dissolution du Syndicat Intercommunal des Eaux du Plateau Nord d'Albert et sa substitution par la Communauté.

Les communes membres du Syndicat Intercommunal des Eaux du Plateau Nord d'Albert faisant partie du territoire de la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot voient donc leur compétence « eau » gérée dorénavant par la Communauté.

Des travaux de réalimentation des communes de Sailly au Bois, située dans le Pas de Calais et membre du SIESA, et les communes de Coigneux et Bayencourt, situées dans la Somme et membres de la Communauté, ont permis de régler des problématiques de qualité d'eau au niveau des forages indépendant alimentant ces 3 communes. Ces travaux ont permis l'interconnexion des communes de Coigneux et Bayencourt à partir de la commune de Colincamps, en passant par la commune de Sailly au Bois. Ces travaux sont cofinancés par la Communauté et le SIESA.

Il y a donc lieu de prévoir une convention de transfert d'eau entre :

- la Communauté et le concessionnaire de la Communauté et,
- le SIESA et le concessionnaire du SIESA

définissant les conditions techniques et financières des transferts d'eau potable en gros entre la Communauté et le SIESA.

Il est convenu par cette convention, compte tenu de la participation financière directe du SIESA et de la Communauté aux travaux d'interconnexion des communes de Sailly au Bois, Coigneux et Bayencourt, qu'aucune part du SIESA ou de la Communauté ne sera appliquée.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, accepte cette proposition à l'unanimité et autorise le Président à signer toutes les pièces relatives à cette convention.

V – Convention de vente d'eau concernant la commune de MARTINPUICH

Monsieur le Président rappelle au comité syndical que par arrêté préfectoral en date du 04 décembre 2017, le préfet de la Somme a modifié les statuts de la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot pour étendre les compétences de celle-ci aux compétences « eau » et « assainissement » dans son intégralité. Ce transfert de compétence a entraîné la dissolution du Syndicat Intercommunal des Eaux du Plateau Nord d'Albert et sa substitution par la Communauté.

Les communes membres du Syndicat Intercommunal des Eaux du Plateau Nord d'Albert faisant partie du territoire de la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot voient donc leur compétence « eau » gérée dorénavant par la Communauté.

Par arrêté préfectoral en date du 27 septembre 2019, le préfet du Pas de Calais a modifié le périmètre du Syndicat Intercommunal des Eaux du Sud Artois (SIESA) pour y intégrer la commune de Martinpuich à partir du 1^{er} octobre 2019.

La commune de Martinpuich étant alimentée en eau potable par les installations de production et le réseau de la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot, et une convention de vente en gros existant entre la commune de Martinpuich et la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot, il y a lieu de modifier la convention pour substituer la commune de Martinpuich par le Syndicat Intercommunal des Eaux du Sud Artois (SIESA).

Il y a donc lieu de prévoir une convention de transfert d'eau entre :

- la Communauté et le concessionnaire de la Communauté et,
 - le SIESA et le concessionnaire du SIESA
- définissant les conditions techniques et financières des transferts d'eau potable en gros entre la Communauté et le SIESA.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, accepte cette proposition à l'unanimité et autorise le Président à signer toutes les pièces relatives à cette convention.

VI – Convention antennes FREE sur le château d'eau de BEAUMETZ LES CAMBRAI

Convention relative à l'implantation d'un relais téléphonique sur le château d'eau de Beaumetz les Cambrai par FREE MOBILE.

Monsieur le Président informe le comité syndical que l'opérateur FREE MOBILE, dans le cadre de son activité de téléphonie mobile, doit procéder pour l'exploitation des réseaux, à l'implantation d'équipements techniques.

Dans ce contexte, les parties (SIESA, VEOLIA EAU et FREE MOBILE) se sont rapprochées afin de signer une convention pour l'implantation de ces équipements techniques sur le château d'eau de Beaumetz les Cambrai aux fins d'installer un site d'émission réception.

La présente convention prendra effet à compter du premier jour suivant sa signature par les parties pour une durée de 12 ans. Elle sera renouvelée de plein droit par périodes de 6 ans avant la date d'expiration de la période en cours.

L'opérateur s'engage à régler au SIESA une redevance annuelle de 5 000 euros toutes charges incluses qui prendra effet à la date de signature. Le loyer sera augmenté annuellement de 2 %.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, accepte cette proposition à l'unanimité et autorise le Président à signer toutes les pièces relatives à cette convention.

VII – Etude diagnostique

Pour rappel, lors de la dernière assemblée du syndicat, c'est le bureau d'études SARL BFIE qui a été désigné pour mener à bien l'étude diagnostique et le schéma directeur d'alimentation en eau potable sur le SIESA et 7 autres communes de la CCSA.

Nous attendons l'envoi de la convention de l'Agence de l'eau pour commencer cette étude.

Une réunion de démarrage est prévue pour le début de l'année 2020.

VIII – Modification des statuts

Après renseignements pris auprès de la préfecture et auprès de notre cabinet juridique, il n'y a pas lieu pour l'instant de modifier les statuts.

L'arrêté préfectoral modifiant le statut juridique du syndicat sera envoyé dans le courant du mois de janvier qui transformera le SIESA aujourd'hui SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) en un Syndicat Mixte Fermé.

IX – Questions diverses

Pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h 50.

Syndicat Intercommunal des Eaux du Sud Artois

*Compte Administratif 2019
Proposition de Budget Primitif 2020*

Dépenses d'Exploitation

Article	Libellé	BP 2019	CA 2019	BP 2020
011 Charges à caractère général		77 000.00 €	33 450.05 €	67 000.00 €
6061	Fournitures non stockables	1 000.00 €	0.00 €	1 000.00 €
6064	Fournitures administratives	4 000.00 €	1 689.54 €	4 000.00 €
6132	Location immobilière	3 000.00 €	1 036.80 €	3 000.00 €
6137	Redevance droit de passage servitude	5 500.00 €	2 344.54 €	5 500.00 €
61523	Entretien et répar sur réseaux		9 421.88 €	
61528	Entretien et répar sur bien immobiliè	4 000.00 €	45.00 €	4 000.00 €
6156	Maintenance	6 000.00 €	4 344.56 €	6 000.00 €
6161	Primes d'Assurances	2 000.00 €	1 386.84 €	2 000.00 €
618	Divers	20 000.00 €		20 000.00 €
6226	Honoraires (ATGC)	8 000.00 €	8 646.59 €	8 000.00 €
6251	Voyages et déplacements	2 000.00 €	488.30 €	2 000.00 €
6257	Réceptions	6 000.00 €	2 313.12 €	6 000.00 €
6261	Frais d'Affranchissement	3 000.00 €	279.13 €	3 000.00 €
627	Services bancaires et assimilés			
63512	Taxes Foncières	2 000.00 €	1 274.00 €	2 000.00 €
6371	Reversement Agence de l'Eau	10 000.00 €		
6378	Autres impôts et taxes	500.00 €	179.75 €	500.00 €
012 Charges de personnel et frais assimilés		24 350.00 €	18 786.55 €	24 350.00 €
6332	Cotisations versées au FNAL	50.00 €	10.07 €	50.00 €
6336	Cotisations CDG	200.00 €	132.00 €	200.00 €
6338	Autres impôts, taxes et versements	100.00 €	30.25 €	100.00 €
6411	Salaires	15 000.00 €	12 654.08 €	15 000.00 €
6451	Charges de Personnel et Prévoyance	2 000.00 €	1 523.25 €	2 000.00 €
6453	Cotisations aux caisses de retraite	5 000.00 €	4 436.90 €	5 000.00 €
6458	Cotisations Assurance du Personnel	2 000.00 €	0.00 €	2 000.00 €
014 Atténuations de produits		10 000.00 €	0.00 €	10 000.00 €
701249	Reverst redev pollution domestique	10 000.00 €	0.00 €	10 000.00 €
65 Autres charges		29 000.00 €	19 351.84 €	29 050.00 €
6531	Indemnités	25 000.00 €	19 351.50 €	25 000.00 €
6533	Cotisation Retraite			
6541	Charges irrécouvrables	2 000.00 €		2 000.00 €
6542	Créances éteintes	2 000.00 €		2 000.00 €
658	Charges diverses gestion courante		0.34 €	50.00 €
66 Charges Financières		62 000.00 €	61 874.88 €	57 930.00 €
66111	Intérêts des Emprunts	62 000.00 €	61 874.88 €	57 930.00 €
67 Charges Exceptionnelles				
673	Titres annulés sur exercice antérieur			
O22	Dépenses imprévues	10 000.00 €	0.00 €	10 781.00 €
TOTAL DEPENSES REELLES		212 350.00 €	133 463.32 €	199 111.00 €
OPERATIONS D'ORDRE				
668	Autres charges financières			
6811	Amortissements	269 242.00 €	269 241.30 €	267 892.00 €
O23	Virmt section Investissement	536 253.00 €		766 644.00 €
Total des Dépenses		1 017 845.00 €	402 704.62 €	1 233 647.00 €

Recettes d'Exploitation

Article	Libellé	BP 2019	CA 2019	BP 2020
OO2	Excédent de fonctionnement	547 900.00 €	547 900.32 €	672 644.00 €
	74 Subventions d'Exploitation	405 400.00 €	456 812.57 €	491 243.00 €
748	Surtaxe Syndicale	400 000.00 €	421 991.10 €	400 000.00 €
748	Vente d'eau au SIDEP 2018		29 392.20 €	
748	SIDEP rattrapage 2009			2 499.00 €
	SIDEP rattrapage 2019			47 344.00 €
	SIDEP 2020			36 000.00 €
748	Subv. d'exploitation (Cle C, H, M)	5 400.00 €	5 429.27 €	5 400.00 €
	75 Autres Prdts Gestion Courante	2 600.00 €	8 690.78 €	6 300.00 €
7588	Antennes		5 990.53 €	3 700.00 €
7588	Autres Produits	2 600.00 €	2 700.25 €	2 600.00 €
7622	Produits immobilisations financières			
773	Mandats annulés			
778	Autres produits exceptionnels			
	TOTAL RECETTES REELLES		465 503.35 €	497 543.00 €
777	Quote part subv invest	61 945.00 €	61 945.00 €	63 460.00 €
	<i>Total des Recettes</i>	<i>1 017 845.00 €</i>	<i>1 075 348.67 €</i>	<i>1 233 647.00 €</i>

d'où un excédent de fonctionnement de 672 644,05 euros

Syndicat Intercommunal des Eaux du Sud Artois

Compte Administratif 2019

Proposition de Budget Primitif 2020

Dépenses d'Investissement

Article	Libellé	BP 2019	CA 2019	BP 2020
001	Déficit d'Investissement			
1068	Autres réserves			
1641	Rbst du Capital des Emprunts	106 873.00 €	106 871.24 €	110 819.00 €
1641	Emprunts en cours	76 366.00 €	76 365.77 €	79 189.00 €
1681	Emprunt Croisilles	25 697.00 €	25 696.66 €	26 711.00 €
1681	Emprunt Rocquigny	2 480.00 €	2 478.96 €	2 513.00 €
1681	Emprunt Hébuterne	2 330.00 €	2 329.85 €	2 406.00 €
2031	Etude MODELISATION (RAR)	27 642.00 €	15 469.35 €	15 000.00 €
2033	Frais d'insertion		5 988.00 €	
2183	Achat matériel informatique			
2031	Schéma directeur eau potable	276 000.00 €	0.00 €	276 000.00 €
Augmentation DUP de W-E		22 368.00 €	13 824.00 €	20 000.00 €
2031	Frais d'étude + ORQUE	10 000.00 €	5 904.00 €	
	Reste A Réaliser	12 368.00 €	7 920.00 €	20 000.00 €
TRAVAUX INTERCONNEXION				
2315	AUTRES TRAVAUX INTERCONNEXION	927 268.00 €	87 832.08 €	
	METZ EN COUTURE (RAR)	100 000.00 €	87 832.08 €	0.00 €
	Travaux divers	827 268.00 €		753 579.00 €
Travaux interco SAILLY AU BOIS				
2315	Travaux + étude			
	Reste A Réaliser	350 000.00 €		350 000.00 €
	Achat Bien immobilier			400 000.00 €
139	Subvention (ordre)	61 945.00 €	61 945.00 €	63 460.00 €
2762	Transfert de TVA	154 900.00 €		118 900.00 €
2031/041	Frais d'études (Rocquigny)	938.00 €		938.00 €
2138/041	Autres constructions (Hébuterne)	5 099.00 €		5 099.00 €
21531	Etude réintégrée			
O20	Dépenses Imprévues			10 000.00 €
Total des Dépenses		1 933 033.00 €	291 929.67 €	2 123 795.00 €

